

# Information du Comité

## **Marche à suivre et code de parution pour les rapports de course**

La présente marche à suivre est valable pour toutes les sorties de la Section, y compris de l'OJ, de l'AJ, des Jeudistes et des Mercredistes.

Les rapports de course, accompagnés des photos y relatives, sont à introduire directement par le chef de course sur le site internet de la Section, dès que possible après la réalisation de la course pour permettre une diffusion rapide d'informations utiles aux membres.

Pour ce faire, chaque chef de course devra se connecter à la partie intranet du site au moyen du code d'accès attribué par la Commission d'alpinisme. Les chefs de course ne disposant pas d'un accès internet, à l'exception des Jeudistes et des Mercredistes qui s'organisent entre eux, remettront leurs rapports à la Commission d'alpinisme, rédigés sur le formulaire prévu à cet effet, par les Prévôts hiver ou été, pour être introduits sur le site de la Section et afin que les courses réalisées soient prises en compte dans l'établissement des statistiques.

Tous les rapports ainsi introduits seront consultables sur le site internet de la Section. Seuls certains rapports pourront être publiés dans le bulletin. A cet égard, les rapports publiés sous forme papier seront choisis par la Commission du bulletin directement parmi les rapports publiés sur internet, en fonction de l'intérêt qu'ils présentent pour le lecteur, dans le souci d'assurer une certaine représentativité entre les différentes activités et groupes et compte tenu des contraintes d'impression. Certains rapports des activités des sous-sections seront également publiés dans le bulletin.

Pour être éligibles à la publication papier, les rapports devront comporter quelques cent vingt mots. Trois photographies numériques au maximum pourront être jointes, sous forme de fichier JPG d'un volume de 0,5 à 1 Mb.

24 janvier 2008